
**ZAC Louise Michel - Aliénation de terrains à la Société d'Équipement
du Département du Doubs - Modification de la délibération du 14 janvier 1991**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 14 janvier 1991, le Conseil Municipal a autorisé la cession à la Société d'Équipement du Département du Doubs des terrains sis à Besançon, avenue Louise Michel, cadastrés section IK n° 44, 364 et 45, moyennant le prix de 7 200 000 F.

Le paiement devant se faire en trois fois, il convient que la Ville de Besançon renonce au privilège du vendeur afin d'assurer la poursuite des cessions de terrains, conformément au bilan financier prévisionnel de l'opération d'aménagement approuvé par le Conseil Municipal du 25 juin 1990.

Le Conseil Municipal est donc invité :

- à autoriser la renonciation au privilège du vendeur et par conséquent à dispenser le notaire de son inscription,

- à m'autoriser à signer l'acte à intervenir aux conditions définies ci-dessus et dans la délibération du 14 janvier 1991.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale en décide ainsi à l'unanimité.